



Echange de mon permis étranger

Par **lok14**, le **17/03/2008** à **01:31**

je suis naturalisé français depuis aout 2006
je possède toujours mon permis de conduire congolais
n'ayant pas été informé de dispositif d'échange quand j'ai eu ma première carte de séjour en 1997 j'ai conservé mon permis de conduire congolais sans demander son échange par un permis français. Là étant devenu français j'ai écrit au sous préfet du Raincy dont je dépends pour obtenir l'échange du permis congolais par un permis français depuis janvier 2007, ce dernier ne m'a jamais répondu sachant que je ne possède pas la double nationalité .
QUE DOIS JE FAIRE POUR OBTENIR L'ÉCHANGE DE MON PERMIS ÉTABLI PAR MON ANCIEN PAYS QUI EST LE CONGO RDC?
merci

Par **citoyenalpha**, le **21/03/2008** à **17:32**

Bonjour

vous ne pouvez obtenir l'échange de votre permis congolais en permis français.

En effet la démarche doit être faite dans l'année qui suit le début de la résidence normale en France, qui correspond à la date d'établissement effectif du premier titre de séjour ou de résident.

Passé ce délai, le permis ne peut plus être échangé et n'est plus valable pour conduire un véhicule.

Par conséquent il vous appartient de passer les épreuves du permis de conduire français afin de pouvoir conduire sur le territoire.

Restant à votre disposition

Par **potopoto**, le **08/03/2014** à **23:31**

Bonjour,

J'ai la double nationalité française et congolaise du Congo Brazzaville et j'ai passé mon permis au Congo. J'aimerais savoir s'il est possible d'échanger mon permis congolais contre un permis français et quelles sont les démarches, s'il vous plait ?

Merci d'avance.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **09/03/2014** à **07:51**

Bonjour,

Avec votre permis congolais, un justificatif de domicile de moins de 3 mois, vous allez à la préfecture de votre département, service des permis de conduire, et vous les interrogez.